

Office fédéral des migrations ODM

Domaine de direction Immigration et intégration Section Libre circulation des personnes et émigration

Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 31 août 2010

Aperçu mensuel – Août 2010

Etrangers (population résidante permanente)	1 702 446
Immigrants (population résidante permanente)	11 888
Bilan migratoire (population résidante permanente)	+ 5 292
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	5 147
Naturalisations accordées	1 526

Table des matières

. Tendances et évolution en août 2010	
. Population résidante étrangère	4
. Immigration, émigration et bilan migratoire	4
3.1 Immigration en août 2010	4
3.2 Emigration et bilan migratoire	5
3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE	5
. Autorisations octroyées / Annonces	6
4.1 Actifs UE-17/AELE	6
4.2 Contingents UE-8	7
4.3 Contingents UE-2	7
4.4 Frontaliers	7
4.5 Procédure d'annonce	8
4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA	8
4.6.1 Utilisation des contingents	8
4.6.2 Utilisation des contingents - Graphiques	<u>c</u>
4.6.3 Relation Prestataires de services > 90 jours / Autorisation	s OASA pour ressortissants
d'Etats tiers	<u>c</u>
. Naturalisations	10
Acquisition de la nationalité suisse	10

1. Tendances et évolution en août 2010

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois d'août 2009.

Population résidante permanente de nationalité étrangère¹: La proportion d'étrangers au sein de la population résidante permanente s'accroît. Cette augmentation émane essentiellement des pays européens (domaine de l'ALCP²). Le nombre de ressortissants d'Etats tiers³ reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8⁴ et UE-2⁵) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4.

Immigration globale: En août 2010, l'immigration⁶ dans la population résidante permanente a augmenté par rapport à août 2009 (augmentation de 7,2 %). → Voir p. 4

Bilan migratoire⁷: Le bilan migratoire reste positif en août 2010, bien que dans une moindre mesure qu'en août 2009 (-14,9 %), ce qui s'explique par la hausse enregistrée dans le domaine de l'émigration. La diminution concerne tant les ressortissants des Etats membres de l'UE/AELE (-12,4 %) que ceux des Etats tiers (-18,2 %). → Voir p. 5

Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE: En août 2010, les autorités suisses ont délivré à la main d'œuvre étrangère 4327 autorisations de séjour B et 3379 autorisations de courte durée L, soit une augmentation, respectivement, de 2,6 % et de 9,1 % par rapport à l'an dernier.

Le nombre d'entrées effectives sur le marché du travail 8 a augmenté de 5,6 % entre août 2009 et août 2010. \rightarrow Voir p. 6

Contingents UE-8 et UE-2 : L'immigration en provenance de l'UE-8 et de l'UE-2 est quantitativement peu importante. Aussi les contingents destinés aux ressortissants de l'UE-8 sont-ils rarement épuisés. Inversement, la demande d'autorisations B en faveur de ressortissants de l'UE-2 dépasse l'offre d'unités disponibles. → Voir p. 7

¹ **Population résidante permanente :** Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L >= 12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

² **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

³ Ressortissant d'un Etat tiers : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

⁴ **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque

⁵ **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

⁶ **Immigration :** Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

⁷ **Bilan migratoire :** Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidante permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidante permanente étrangère inhérentes au système de registres).

⁸ Entrée effective = Personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Les changements de statuts (transformation d'un permis L en un permis B) ne sont pas compris dans cette statistique relevant les entrées effectives sur le marché du travail ; par contre, ils sont comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidante permanente d'origine étrangère.

Bulletin Immigration Situation au 31 août 2010

Autorisations frontalières⁹: La collecte différenciée des données n'ayant débuté qu'en janvier 2010, aucune comparaison avec l'année précédente n'est encore possible. En août 2010, les autorités ont délivré moins d'autorisations frontalières que durant le mois précédent. → Voir p. 7

Procédure d'annonce: Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services: pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers¹⁰. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

En août 2010, 13 207 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport à août 2009, leur effectif a diminué d'environ 4,1% (-567 annonces) ; le nombre de jours de travail a, lui aussi, baissé. Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse n'ont connu qu'une légère diminution (-0,7 %). Le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer a plus sensiblement reculé dans l'agriculture que dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et des services.

Voir p. 8

Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse : Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation. Ils sollicitent avant tout le contingent des autorisations L d'une durée inférieure à une année. En août 2010, 32 % des autorisations L ont été accordées à des prestataires de services provenant des Etats de l'UE/AELE. En comparaison, seules 5,3 % environ des autorisations de séjour B ont été octroyées à cette même catégorie de personnes. → Voir p. 8/9

Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA¹¹): Le 28 avril 2010, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter les contingents destinés à la main d'œuvre hors ALCP (Etats tiers) à 8000 autorisations de courte durée et 3000 autorisations de séjour. Début 2009, le contingent des autorisations de courte durée pour 2010 a été fixé à seulement 3500 et celui des autorisations de séjour à 2000 (soit la moitié du contingent annuel valable jusque là). Les graphiques ont été adaptés aux nouveaux chiffres. A noter que 57 % du contingent des autorisations de courte durée et 79 % de celui des autorisations de séjour étaient déjà épuisés à la fin du mois d'août 2010. → Voir pp. 8/9

Naturalisations: Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres d'août 2010 sont inférieurs à ceux du même mois de l'année précédente. En tête, on trouve les ressortissants de la Serbie, suivis par les Allemands, les Italiens et les Kosovars. → Voir p. 10

⁹ **Frontalier** : Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

¹⁰ Les travailleurs, ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-8 et de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

¹¹ **OASA** = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

2. Population résidante étrangère

Population résidante étrangère au 31 août 2010

	Population résidante permanente étrangère			
	Août 2009 Août 2010 [Différence par rapport	
			au même mois de	
			l'année précédente	
			(en %)	
Total	1 666 935	1 702 446	+ 2.1	
UE-27+AELE	1 053 084	1 085 833	+ 3.1	
UE-17	1 013 080	1 041 536	+ 2.8	
UE-8	29 577	32 763	+ 10.8	
UE-2	6 945	7 988	+ 15.0	
Ressortissants d'Etats tiers	613 851	616 613	+ 0.4	

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3. Immigration, émigration et bilan migratoire

3.1 Immigration en août 2010

	Population résidante permanente étrangère			
	Août 2009 Août 2010		Différence par rapport	
			au même mois de	
			l'année précédente	
			(en %)	
Total	11 087	11 888	+ 7.2	
UE-27+AELE	7 049	7 838	+ 11.2	
UE-17	6 498	7 166	+ 10.3	
UE-8	362	445	+ 22.9	
UE-2	136	182	+ 33.8	
Ressortissants d'Etats tiers	4 038	4 050	+ 0.3	

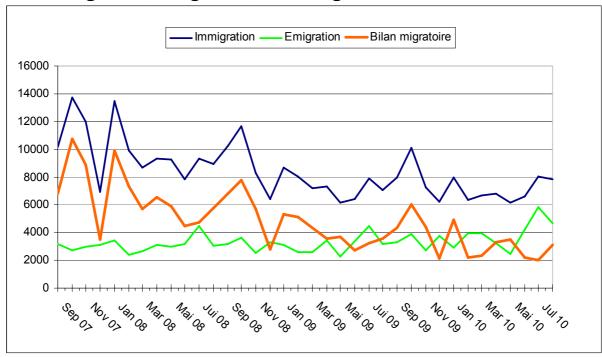
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.2 Emigration et bilan migratoire

o.z Emigration et bilar	g. a.o o		
	Août 2009	Août 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Emigration ¹²			
Etrangers (total)	4 432	6 407	+ 44.5
Ressortissants UE-27/AELE	3 182	4 658	+ 46.3
Ressortissants d'Etats tiers	1 250	1 749	+ 39.9
Bilan migratoire			
Etrangers (total)	6 218	5 292	- 14.9
Ressortissants UE-27/AELE	3 553	3 111	- 12.4
Ressortissants d'Etats tiers	2 665	2 181	- 18.2

Source: ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE¹³



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&G

5/10

¹² **Emigration :** Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidante permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

¹³ Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

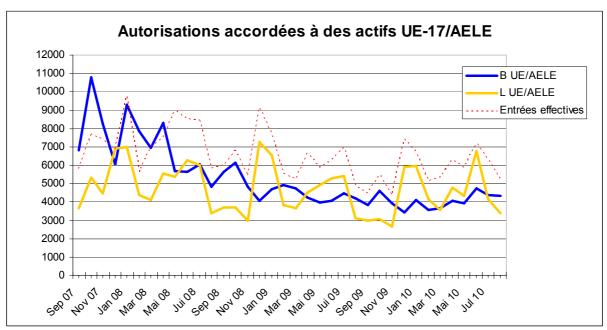
4. Autorisations octroyées / Annonces

4.1 Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	В				L		Entr	ées effe	ctives
	Année précé- dente	2009/10	Différence en %	Année précé- dente	2009/10	Différence en %	Année précé- dente	2009/10	Différence en %
Septembre	5 635	3 832	- 32.0	3 684	2 965	- 19.5	6 009	4 481	- 25.4
Octobre	6 122	4 584	- 25.1	3 705	3 088	- 16.7	6 793	5 484	- 19.3
Novembre	4 848	3 929	- 19.0	2 960	2 646	- 10.6	5 424	4 377	- 19.3
Décembre	4 045	3 450	- 14.7	7 277	5 928	- 18.5	9 175	7 450	- 18.8
Janvier	4 707	4 089	- 13.1	6 550	5 938	- 9.3	7 666	6 727	-12.2
Février	4 932	3 554	- 27.9	3 849	4 128	+ 7.2	5 568	5 164	- 7.3
Mars	4 749	3 632	- 23.5	3 669	3 550	- 3.2	5 246	5 314	+ 1.3
Avril	4 219	4 053	- 3.9	4 523	4 799	+ 6.1	6 665	6 313	- 5.3
Mai	3 977	3 915	-1,6	4 919	4 311	-12,4	5 854	5 869	+ 0.3
Juin	4 065	4 724	+ 16.2	5 264	6 781	+ 28.8	6 290	7 221	+ 14.8
Juillet	4 448	4 396	- 1.2	5 428	4 150	- 23.5	7 004	6 334	- 9.6
Août	4 215	4 327	+ 2.6	3 096	3 379	+ 9.1	4 871	5 147	+ 5.6
Total	55 962	48 485	- 13.4	54 924	51 663	- 5.9	76 565	69 881	- 8.7

Source: ODM, P&G



Source : Représentation graphique ODM/P&G, données statistiques P&G et Service Statistique sur les étrangers

4.2 Contingents UE-8

Contingents - Période du 1er juin 2010 au 30 avril 2011

Autorisations de séjour B Contingent total 3 000 1^{er} trimestre ALCP: 750 Autorisations de courte durée L Contingent total 29 000 1^{er} trimestre ALCP: 7 250

1^{er} juin 2010 – 31 août 2010 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulai	res d'une autori	sation L	
	Autorisations octroyées Solde ¹		Autorisati	ons octroyées	Solde ²	
	Mois	Cumulées ³	Solde	Mois	Cumulées ³	Solde
Juin	153	153	597	1 946	1 946	5 304
Juillet	187	340	410	1 505	3 451	3 799
Août	164	504	246	1 230	4 681	2 569

sur 750 autorisations octroyées jusque-là

4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1er juin 2010 au 31 mai 2011

Autorisations de séjour B Contingent total 523 1^{er} trimestre ALCP: 130 Autorisations de courte durée L Contingent total 4 987 1^{er} trimestre ALCP: 1 246

1^{er} juin 2010 – 31 août 2010 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulai	res d'une autori	sation L
	Autorisations octroyées		prisations octroyées Solde ¹		ons octroyées	Solde ²
	Mois	Cumulées ³	Solde	Mois	Cumulées ³	Solde
Juin	119	119	11	416	416	830
Juillet	11	130	0	397	813	433
Août	0	130	0	388	1 201	45

¹ sur 130 autorisations octroyées jusque-là

Source SYMIC (tableau P&G)

4.4 Frontaliers

	Nouvelles aut	torisations*	Autorisations	en cours ¹⁴ **
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10***
Janvier		3 855	213 178	217 473
Février		3 485	213 178	217 473
Mars		4 795	213 178	217 473
Avril		4 960	215 489	222 338
Mai		4 266	215 489	222 338
Juin		4 300	215 489	222 338
Juillet		4 873	214 213	
Août		4 370	214 213	

Source : Autorisations nouvellement octroyées : ODM, Service Statistique sur les étrangers Autorisations en cours : OFS, Statistique des frontaliers

² sur 7 250 autorisations octroyées jusque-là

³ à compter du 1^{er} juin 2010

² sur 1 246 autorisations octroyées jusque-là

³ à compter du 1^{er} juin 2010

^{*} Données recueillies pour la première fois en janvier 2010

^{**} Valeurs à la fin du trimestre

^{***} Données en partie non encore disponibles

¹⁴ **Autorisations en cours**: autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

4.5 Procédure d'annonce¹⁵

	Août 2009	Août 2010	Différe	nce
Jours de travail			en valeur absolue	en %
Total général	599 459	590 146	- 9 313	- 1.6
Travailleurs	451 608	453 693	2 085	0.5
Indépendants	40 961	38 084	- 2 877	- 7.0
Travailleurs détachés	106 890	98 369	- 8 521	- 8.0
Personnes tenues de s'annoncer				
Total général	35 082	34 371	- 711	- 2.0
Travailleurs	21 308	21 164	- 144	- 0.7
Indépendants	2 927	3 129	202	6.9
Travailleurs détachés	10 847	10 078	- 769	- 7.1
Annonces par secteurs économiques		_		
Total général	35 082	34 371	- 711	- 2.0
Agriculture	2 021	1 475	- 546	- 27.0
Industrie et métiers	13 101	13 078	- 23	- 0.2
Services	19 960	19 818	- 142	- 0.7

Source: ODM, Service Statistique sur les étrangers

4.6 Autorisations selon la LEtr¹⁶ / l'OASA¹⁷

4.6.1 Utilisation des contingents (personnes actives)

	Titulaires autor	isation L OASA	Titulaires autor	isation B OASA
	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 09	0	0	0	0
30 jan. 10	944	667	258	250
28 fév. 10	1 392	1 333	483	500
31 mars 10	1 840	2 000	750	750
30 avr. 10	2 177	2 667	1 002	1 000
31 mai 10	2 458	3 333	1 206	1 250
30 juin 10	2 947	4 000	1 531	1 500
31 juil. 10	3 543	4 667	1 833	1 750
31 août 10	4 062	5 333	2 077	2 000
30 sep. 10		6 000		2 250
31 oct. 10		6 667		2 500
30 nov. 10		7 333		2 750
31 déc. 10		8 000		3 000

Source: SYMIC (tableau A&E)

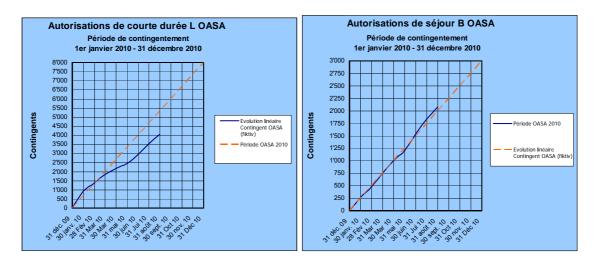
15

¹⁵ Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-17/AELE).

¹⁶ Loi fédérale sur les étrangers

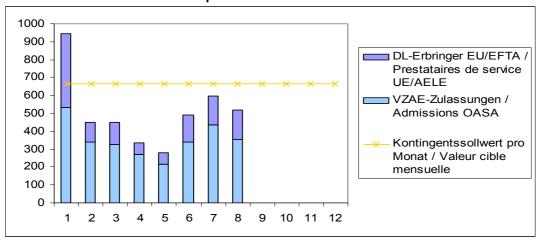
¹⁷ Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

4.6.2 Utilisation des contingents – Graphiques

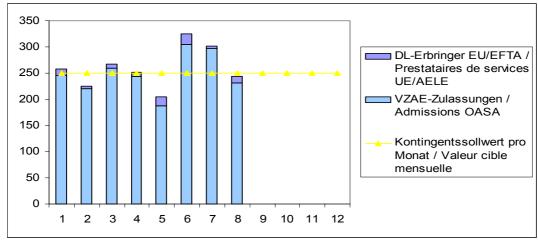


4.6.3 Relation Prestataires de services >90 jours / Autorisations OASA pour ressortissants d'Etats tiers actifs

Autorisations de courte durée L par mois¹⁸



Autorisations de séjour B par mois



Source: SYMIC (graphiques A&E/P&G)

¹⁸ On entend ici par valeur cible le nombre d'autorisations à octroyer en moyenne par mois.

5. Naturalisations

Acquisition de la nationalité suisse

7 toquiottion do la na			
	Août 2009	Août 2010	Différence par rapport
			au même mois de
			l'année précédente
			(en %)
Naturalisations	2 121	1 526	- 28.1
ordinaires	1 958	1 322	- 32.5
facilitées et	163	204	+ 25.2
réintégrations			
Principaux Etats			
de provenance			
Serbie	470	255	- 45.7
Allemagne	93	131	+ 40.9
Italie	218	122	- 44.0
Kosovo	24	101	+ 320.8
Sri Lanka	151	94	- 37.7

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers